

Séance publique du 17 octobre 2005

Délibération n° 2005-2986

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Avenue Roger Salengro - Modification du projet d'aménagement et du plan de financement**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville de Bron et du projet de rénovation urbaine conduit dans le quartier de Parilly, il était prévu de reprendre le profil de l'avenue Roger Salengro, entre la rue Lionel Terray, au point de son passage sous l'autoroute et jusqu'à la rue Maggiorini.

Cette opération a fait l'objet d'une délibération, en date du 24 novembre 2003, avec individualisation d'une autorisation de programme pour un montant de 940 000 € en dépenses et de 425 000 € en recettes, soit une charge nette de 425 000 €.

Le projet prévoyait à l'époque l'abaissement de la voirie sous l'A 43 afin de laisser le passage des transports publics. Une étude a été conduite en liaison avec le Sytral pour vérifier cette hypothèse, ceci pour un montant de 30 000 €. Ce projet a été depuis abandonné, à la suite de la réorganisation des transports publics due au tramway.

En conséquence, le projet a été revu avec des prestations plus réduites. Il est proposé, aujourd'hui, de le lancer afin de poursuivre le désenclavement de la partie sud du quartier de Parilly en favorisant les dessertes des UC 2, 3, 4 et 5 et en améliorant la liaison entre le centre-ville de Bron et le quartier de Parilly-sud.

L'opération doit permettre de :

- modifier le carrefour Roger Salengro-Lionel Terray,
- renforcer la sécurité des déplacements des piétons,
- matérialiser une voie-desserte technique au pied de l'UC 3 et facilitant le débouché sur le carrefour,
- réaliser des plantations.

Cette opération, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, est aujourd'hui estimée à 430 000 € TTC qui sont inscrits dans la maquette Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) pour l'opération de renouvellement urbain (ORU) de Bron-Parilly et fait l'objet du montage financier prévisionnel suivant :

- Anru	85 284 €
- Communauté urbaine	344 716 €

Par ailleurs, la ville de Bron réalisera et prendra à sa charge l'éclairage public pour un montant estimé à 40 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet modifié d'aménagement du carrefour de l'avenue Lionel Terray et de la rue Roger Salengro dans le quartier de Parilly à Bron pour un coût global prévisionnel de 430 000 € TTC, avec le montage financier suivant :

- Anru	85 284 €
- Communauté urbaine	344 716 €

2° - Autorise monsieur le président à demander la subvention de l'Anru au taux maximum.

3° - L'autorisation de programme individualisée les 18 mars 2002 et 24 novembre 2003 sur l'opération n° 598 - Bron : Parilly - avenue Roger Salengro est ramenée à 430 000 € en dépenses et 85 284 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,